

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 10 octobre 2018, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

M. Gaéтан Légaré, conseiller au siège no 4, préside cette séance, à titre de maire suppléant, et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
- M. Gaéтан Légaré - conseiller siège no 4
- Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
- Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé, et Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1, sont absents.

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h.

153-10-18

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Denise Houle

Appuyée par M Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point : **10.2 VARIA** et en laissant ce dernier ouvert



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 10 octobre 2018 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018
 - 3.3. Dépôt des procès-verbaux de correction du 12 septembre 2018
- 4. Administration et finances**
 - 4.1. Liste des comptes à payer
 - 4.2. MRC – Choix de couleur du logo personnalisé
 - 4.3. Date des séances du conseil 2019
 - 4.4. Formation ADMQ – Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108
 - 4.5. Endroits d'affichage des avis publics
 - 4.6. Avenue Santé Bois-Francis
 - 4.7. Demandes de financement
 - 4.7.1. Carrefour des Générations du Grand Daveluyville
 - 4.7.2. Hockey mineur – Tournoi Bantam & Peewee de Daveluyville
 - 4.7.3. Association pulmonaire du Québec - «Ville et municipalités contre le radon»
 - 4.7.4. Légion Royale Canadienne – campagne du Coquelicot
 - 4.7.5. Campagne de financement 2018 de la Fondation de l'hôpital HDA
 - 4.8. Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté – 17 octobre 2018
- 5. Sécurité publique**
- 6. Travaux publics**
 - 6.1. Cahier charge – Asphalte chaud – Octobre 2018
 - 6.2. Déneigement stationnement pour la piste de ski de fond
 - 6.3. Trapper castors – 16e rang
 - 6.4. Dos d'âne – Lac Ginette
 - 6.5. Hydro-Québec – Demande d'éclairage
- 7. Hygiène du milieu**
 - 7.1. Journée Normand Maurice – Collecte RDD
- 8. Aménagement et urbanisme**
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1. Bibliothèque - Représentants
 - 9.2. Frigo – salle communautaire
 - 9.3. Site-Touristique de Maddingtons Falls inc. - Autorisation
- 10. Sujets divers**
 - 10.1. Prêt foyer
 - 10.2. VARIA (ouvert)
- 11. Rapport des élus**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de la séance**

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Suite au commentaire de M. Éric Girard à l'effet qu'il aimerait faire des vérifications, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance

154-10-18

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018.

Adoptée.

3.3 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION DU 12 SEPTEMBRE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les procès-verbaux de corrections qui font suite aux corrections demandées lors de la séance du 10 septembre 2018, au point 3. *ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX.*

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

155-10-18

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	
Taxes	62 095,57 \$
Permis	75,00 \$
Location salle	855,00 \$
Remboursement TPS - TVQ	7 012,09 \$
Subvention Cueillette sélective	570,65 \$
Infraction / amendes	90,00 \$
Divers	0 \$
Total	70 698,31 \$

Dépenses	
Paies élus	2 242,06 \$
Salaires employés	4 417,67 \$
Comptes payés	316,94 \$
Comptes à payer	22 208,86 \$
Total	29 185,53 \$

Adoptée

156-10-18

4.2 MRC – CHOIX DE COULEUR DU LOGO PERSONNALISÉ

CONSIDÉRANT QUE La MRC d'Arthabaska est à la refonte de l'image du logo « Victoriaville et sa région »;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont appelées à choisir la couleur de leur logo personnalisé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'opter pour le choix # 3



Adoptée

157-10-18

4.3 DATES DES SÉANCES DU CONSEIL 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC*, exige que le conseil établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les séances auront lieu à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261 à Maddington Falls.

Et d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls pour l'année 2019 comme suit :

15 janvier	5 février
5 mars	2 avril
7 mai	4 juin
2 juillet	13 août
3 septembre	1 ^{er} octobre
5 novembre	3 décembre

Adoptée

158-10-18

4.4 FORMATION ADMQ – LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DES PROJETS DE LOI 122, 155 ET 108

CONSIDÉRANT QUE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (*l'ADMQ*) offre une formation intitulée : Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est intéressée à assister à cette formation;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est membre de *l'ADMQ*;

CONSIDÉRANT QUE cette formation entre dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister à cette formation qui aura lieu le 21 novembre 2018 à Drummondville.

De défrayer les coûts de 307 \$, avant taxes, pour la formation (le repas est inclus) ainsi que les frais de déplacement de la directrice générale et secrétaire-trésorière, au tarif en vigueur.

Adoptée

159-10-18

4.5 ENDROITS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'article 431 du *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC*, que les endroits de publication des avis publics municipaux doivent être fixés de temps à autre par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a pas fixé ces endroits par résolution depuis longtemps;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déterminer le bureau de poste de Daveluyville ainsi que le bureau municipal, lieux pour l'affichage des avis publics.

Adoptée

160-10-18

4.6 AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS

CONSIDÉRANT QU' *AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS* est un organisme à but non lucratif et possède sa propre charte;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Maddington Falls et Saint-Samuel ainsi que la Ville de Daveluyville font partie d'*AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS* ;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Maddington Falls et Saint-Samuel et la Ville de Daveluyville ont une responsabilité face au financement d'*AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS* ;

CONSIDÉRANT QU' *AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS* réaménage leurs locaux afin de mieux accueillir les médecins;

CONSIDÉRANT QU' *AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS* doit faire un prêt hypothécaire de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Maddington Falls s'engage à combler le déficit annuel que pourrait avoir Avenue Santé Bois-Francis.

Que ce déficit doit être partagé selon les mêmes conditions que le partage de la quote-part annuelle, c'est-à-dire selon la population de chaque municipalité.

Adoptée

4.7 DEMANDES DE FINANCEMENT

161-10-18

4.7.1 CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS DU GRAND DAVELUYVILLE

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des Générations du Grand Daveluyville relocalise ses locaux à l'intérieur du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls appuie ce projet par la résolution 148-09-18;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville, par sa résolution 2018-09-197, octroie une aide financière équivalente à 2 \$ / citoyen, soit 4 508 \$;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-09-197 de la Ville de Daveluyville donne cette aide financière conditionnellement à ce que la Municipalité de Maddington Falls fasse de même;

CONSIDÉRANT QU' environ 14 % de la clientèle du Carrefour des Générations provient de la municipalité de Maddington Falls.;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De contribuer au projet de relocalisation des locaux du Carrefour des générations du Grand Daveluyville pour un montant équivalent à 2 \$ / citoyen ce qui représente un montant de 894 \$.

Que le montant sera financé avec le poste budgétaire de don et des fonds restant du poste de la forêt nourricière.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer la dépense.

Adoptée

162-10-18

4.7.2 HOCKEY MINEUR – TOURNOI BANTAM & PEEWEE DE DAVELUYVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a reçu une demande de commandite du *Hockey mineur de Daveluyville* pour les tournois Bantam & Peewee;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Maddington Falls commandite un montant de 50 \$ pour les tournois Bantam & Peewee.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à payer la dépense.

Adoptée

163-10-18

4.7.3 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC - « VILLE ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a reçu une demande de la part de l'*Association pulmonaire du Québec* afin de faire partie de leur campagne « Ville et municipalités contre le radon »;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas adhérer à la campagne « Ville et municipalités contre le radon ».

Adoptée

164-10-18

4.7.4 LÉGION ROYALE CANADIENNE – CAMPAGNE DU COQUELICOT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a reçu une demande de la part de la *Légion Royale Canadienne* afin de contribuer financièrement à leur campagne du Coquelicot;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal préfère contribuer financièrement aux organismes locaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas contribuer à la campagne du Coquelicot.

Adoptée

165-10-18

4.7.5 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2018 DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL HDA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a reçu une demande de contribution financière de la part de la Fondation de l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska (HDA);

CONSIDÉRANT QU' EN 2019, une partie de la quote-part de la MRC d'Arthabaska ira pour l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas contribuer financièrement en 2018 pour la Fondation de l'hôpital HDA.

Adoptée

4.8 JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ – 17 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE *La Table de concertation et d'action contre la pauvreté et l'appauvrissement*, composée de 19 organismes de la région, invite la Municipalité à proclamer le 17 octobre 2018 la journée internationale de l'élimination de la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE *La Table de concertation et d'action contre la pauvreté et l'appauvrissement*, demande à la Municipalité de faire une déclaration publique à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Eric Girard
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire la déclaration suivante :

Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté 17 octobre 2018

La MRC d'Arthabaska et ses 22 municipalités ont choisi d'officialiser leur engagement en proclamant publiquement le 17 octobre 2018 comme Journée internationale de l'élimination de la pauvreté.

C'est dans un contexte mondial d'augmentation des inégalités sociales que se fête, en 2018, les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La pauvreté touche environ 10 % de la population du Québec et personne n'est à l'abri de tomber dans ses maillons.

Dans la MRC d'Arthabaska, le taux des familles à faible revenu est de 8 % selon Statistiques Québec. Les municipalités, via leur contribution financière aux organismes communautaires et leur participation à rendre les multiples loisirs accessibles, font déjà de l'excellent travail. La Table de concertation et d'action contre la pauvreté et l'appauvrissement, composée de 19 organismes, remercie les élus pour les efforts qu'ils mettent à amoindrir les effets de la pauvreté et les encourage vivement à continuer dans ce sens.

Les élus de Maddington Falls tiennent aujourd'hui à réitérer leur intention de continuer à développer des politiques et des programmes qui réduisent les inégalités sociales et mettent de l'avant la lutte à la pauvreté.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 CAHIER CHARGES – ASPHALTE CHAUD – OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire pulvériser et asphalté une partie du rang de la Rivière et un endroit dans le 11^e rang;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le devis technique des ingénieurs de la Ville de Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont pris connaissance dudit cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le cahier de charges proposé et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à le publier sur SÉAO.

Adoptée

168-10-18

6.2 DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT POUR LA PISTE DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire déneiger le stationnement pour les utilisateurs de la piste de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Langlois accepte de déneiger le stationnement au même prix que la saison hivernale passée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour le déneigement du stationnement de la piste de ski de fond à M. Charles Langlois au montant de 402,08 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

169-10-18

6.3 TRAPPER CASTORS – 16^E RANG

CONSIDÉRANT QUE des castors ont élu domicile dans le cours d'eau près du 72, 16^e rang;

CONSIDÉRANT QUE le barrage a fait augmenter le niveau d'eau dans les fossés à proximité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire trapper les castors par l'entreprise Trappeur expert au montant de 300 \$ par famille de castors.

Adoptée

170-10-18

6.4 DOS D'ÂNE – LAC GINETTE

CONSIDÉRANT QU' une demande à l'effet d'installer des dos d'âne au Lac Ginette a été faite au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la pose de dos d'âne nécessite des ancrages dans l'asphalte et doivent être retirés l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE ces ancrages trouent l'asphalte permettant ainsi à l'eau de s'infiltrer et lors du gel, crée des fissures dans l'asphalte ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De refuser d'installer des dos d'âne.

Adoptée

171-10-18

6.5 HYDRO-QUÉBEC – DEMANDE D'ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'achat de 3 lampadaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer ces lampadaires sur les poteaux d'Hydro-Québec (poteau 8N8UMA, près du 10, chemin du Lac Ginette – poteau 3D09KF, au croisement de la 1^{ère} et 2^e avenue – poteau CQ4GKG, près du 38, rue du Pont);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à compléter la demande d'installation d'éclairage à Hydro-Québec via leur site Internet.

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

172-10-18

7.1 JOURNÉE NORMAND-MAURICE – COLLECTE RDD

CONSIDÉRANT QUE la Journée Normand-Maurice aura lieu le 13 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls fait la collecte conjointement avec la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QU' il faut des bénévoles pour aider au bon déroulement de cette collecte;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner MM. Ghislain Brûlé et Fabien Pelletier représenter la Municipalité et à aider lors de la journée Normand-Maurice.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 BIBLIOTHÈQUE - REPRÉSENTANTS

Sujet reporté

173-10-18

9.2 FRIGO – SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE *Site Touristique de Maddington Falls inc.* A fait l'achat d'un frigo pour mettre dans la cuisine de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la facture est au nom de la Municipalité et que le frigo sera disponible à tous ceux qui loueront la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le frigo demeurera la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité réclame une grande partie des taxes de vente, contrairement au *Site Touristique de Maddington Falls inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De payer la facture du frigo et de demander le remboursement au *Site Touristique de Maddington Falls inc.*

D'aviser le *Site Touristique de Maddington Falls inc.* que le frigo demeure la propriété de la Municipalité.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à payer la dépense.

Adopté

174-10-18

9.3 SITE TOURISTIQUE DE MADDINGTON FALLS INC. - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le *Site Touristique de Maddington Falls inc.* a reçu une subvention de 5 000 \$ de la Caisse Desjardins pour le projet « Un banc, un histoire, un arbre »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a pu être réalisé;

CONSIDÉRANT QUE le *Site Touristique de Maddington Falls inc.* doit soumettre un autre projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet qui sera soumis sera pour la réfection de la décente des pêcheurs, remettre du gravier et faire 2 passerelles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est sur les terrains de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le *Site Touristique de Maddington Falls inc.* à faire les travaux reliés au projet de la réfection de la descente des pêcheurs s'il est accepté.

Adoptée

10. SUJETS DIVERS

175-10-18

10.1 PRÊT FOYER

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite par Saint-Sylvère pour emprunter le foyer extérieur de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'autoriser le prêt du foyer à Saint-Sylvère.

De les aviser qu'ils sont responsables du transport et de tout dommage qu'il pourrait arriver au foyer.

Adoptée

M. Éric Girard manifeste son désaccord car il n'y a aucun frais de demandé contrairement à ce que le concours de scie à chaîne avait dû dépenser lors du prêt du foyer de la Municipalité de

10.2 VARIA

- Mme Denise Houle demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière si nous avons reçu les feuilles de temps de Mme Lucie Massé. Suite à la réponse négative, Mme Houle demande qu'est ce qu'il arrive si Mme Massé envoie ses feuilles de temps en 2019? Pour sa part, la directrice générale et secrétaire-trésorière dit qu'elle ne pourra rien faire.
- Mme Denise Houle demande si le coffre de la forêt nourricière peut être entreposé dans le garage de la Municipalité.
- M. Éric Girard fait un compte rendu des questions qu'il avait fait lors des séances précédentes à la période de question.

M. Girard avait demandé à combien se chiffrait les coûts pour l'envoi d'une mise en demeure à l'endroit de Madame Martine Lebeau. Selon ses calculs, les coûts s'élèveraient à plus ou moins 500 \$. Il a contacté l'avocat qui lui a fait parvenir la copie d'une facture pour le huissier de 98,50 \$ qui a été créditée par la suite. M. Girard demande que la mise en demeure soit corrigée également.

M. Girard avait également demandé à combien se chiffrait les dépenses pour le dossier des chênes du chemin de la Rivière. Selon ses calculs, il y a au moins 3 heures de temps des employés qui ont été consacrées à ce dossier.

C'est les chiffres que M. Girard aurait aimé avoir de la part du maire.

11. RAPPORT DES ÉLUS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Diane Mercier

Que la séance soit levée à 22 h.

Adoptée

Gaétan Légaré,
Maire suppléant

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière